

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 15
Conseillers votants	: 18
Dont 3 pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille quinze, le huit septembre  
le Conseil Municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Madame  
MORIAUD Pascale, Maire.*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.  
LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G.  
FICHARD B. De PROYART A. DENERVAUD  
M. ZANNI F. CHEVRON F. MONTANES A.  
BRILL J. ARNOUX R. GOSSELIN M.H.**

**EXCUSES : MEYRIER M. «pouvoir à  
LEJEUNE S.» FOURQUES de RUYTER S.  
«pouvoir à TRONCHON J.» DURET BENOÛ N  
«pouvoir à GOSSELIN O.» PORTAILLER J.**

Est élu secrétaire de la séance : MOTTIER G.

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 août 2015.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION N°9 DES STATUTS DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes du Bas-Chablais a été présentée par le directeur des services de la CCBC à la séance du 11 août 2015. Elle rappelle également que cette modification intègre notamment «l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents d'urbanisme (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales) portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune et l'exercice des droits associés qu'emporte cette compétence»

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des compétences énoncées dans le projet de statuts n° 9.

## **DECISION SUR LE PASSAGE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT :**

Suite au rattachement du fichier PLS-ADIL au Système d'Enregistrement National (SNE), la commune a été informée par courrier de Monsieur le Préfet, que pour continuer à assurer l'accueil et l'information des demandeurs de logements sociaux et avoir accès aux informations sur les demandes, elle devait se positionner en tant que service enregistreur (statut d'accès au SNE).

Ce passage au SNE a pour conséquences :

- La Communes enregistre les demandes de logements sociaux de l'ensemble des personnes se présentant à l'accueil.
- La Commune assure la numérisation des pièces relatives à l'instruction du dossier
- La Commune bénéficie d'un accès à l'ensemble des données nominatives du Département et aux différents modules du SNE
- La Commune conserve l'accès au fichier départemental PLS/ADIL74

L'exécution de ces missions peut être confiée un mandataire tel que la CCBC. Ne pouvant préjuger de l'organisation territoriale à venir, il a été acté par le bureau communautaire, sur proposition du groupe de travail en charge de l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, que les communes et la CCBC se positionnent en tant que service enregistreur.

Madame Sabine LEJEUNE, favorable à ce principe, souhaite conserver l'accueil des personnes demandeurs de logement. Le Conseil Municipal partage cet avis.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe que la commune soit service enregistreur,
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour être service enregistreur, y/compris confier une partie de ses missions à un mandataire.

## **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Monsieur Jérôme TRONCHON rappelle au Conseil Municipal que suite à sa décision de financer sur fonds propres les travaux d'électrification, éclairage public et téléphone «rue de charnage», il y a lieu d'effectuer des modifications budgétaires. Il propose :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme	chapitre et article	somme
Aménagement moloks	2315	100 000.00		
Aménagement rue de l'Egalité	2315	12 350.00		
Réseau électrification crèche	21534-99	2 000.00		
Réseau eaux pluviales crèche	21538-99	40 000.00		
Matériel roulant (véhicule police)			21571	1 350.00
Terrains (voie verte ch 4 pauses jc la Vorze)			2111	10 000.00

Mobilier (tables + bancs extérieurs)			2184	5 000.00
Autres immobilisations corporelles (sono)			2188	1 000.00
Aménagement rue des Chênettes			2315-7	2 000.00
Sanitaires Tougues			2315-96	5 000.00
Aménagement rue de Charnage			2315-71	70 000.00
Rue du Château/rue des Pêcheurs			2315-76	60 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>154 350.00</b>	<b>154 350.00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **CONTENTIEUX SUR PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE : DESIGNATION D'UN AVOCAT :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de deux recours déposés au Tribunal Administratif :

- Recours contre une décision du 2 juin 2015 de non opposition aux travaux de réalisation d'une clôture et de murs de soutènement. La vue du demandeur se trouve modifiée et lui crée un préjudice
- Recours contre un permis de construire délivré le 20 février 2015 autorisation l'extension d'une maison individuelle. Le motif d'annulation est la privation de la vue sur le lac Léman.

Madame le Maire propose au Conseil de mandater le cabinet ADAMAS pour défendre les intérêts de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **COMPTE-RENDU DE REUNIONS :**

- Madame Françoise ZANNI a assisté à l'inauguration de la crèche à JUSSY le 05 septembre 2015. Cette crèche accueillent les enfants des communes de Sciez – Anthy – Margencel.

- Monsieur Bernard FICHARD a assisté à l'inauguration de la navette Yvoire-Nyon, en service depuis le 7 septembre 2015.

Une réflexion est engagée sur une navette Chens-Coppey ou Chens-Genève.

- Bureau de la CCBC le 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- Le service TADispo est reconduit pour une année. Le coût (130 000 €/an – 50 000 € financé par le Conseil Général) et le faible nombre de personnes transportées pourraient remettre en cause le maintien de ce service, bien qu'en constante progression. Ce service compte actuellement 400 abonnés.

Afin de réduire le coût du service, il est envisagé de supprimer le samedi, jour où la fréquentation est faible. L'économie serait de 900 €/mois.

- Le renfort de la ligne autocar 152, Sciez-Douvaine desservant la navette CGN à Tougues sera modifié pour desservir la navette CGN à Yvoire.

A partir du 07 septembre 2015, cette navette autocar partira le matin de Douvaine vers Yvoire et le soir en sens inverse.

L'horaire du matin (6h20 – 7h) impose un temps d'attente de 20 mn à voire avant le départ du bateau, ce qui peut être dissuasif, cet horaire a été imposé par le société de transport.

- Le projet de Communauté d'Agglomération «Thonon – CCBC (communauté de communes du Bas-Chablais) – CCCL (communauté de communes des collines du Léman)» est proposé par Monsieur le Préfet.

Cependant, la position de Thonon ne nous parait pas claire et le manque de concertation constructive avec Thonon inciterait la CCBC à demander au Préfet le maintien de la CCBC autonome temporairement.

Si l'agglomération devait se faire autour de Thonon avec la CCCL ou, à minima, avec Allinges et Perrignier, les autres communes de l CCCL pourraient, si elles le souhaitent, rejoindre la CCBC (ceci est une hypothèse).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le Maire a reçu une nouvelle offre pour la vente du bâtiment de l'ancienne douane à Chens le Pont à 525 000 €. Cette offre est la plus intéressante. Madame le Maire ajoute que cette cession n'est pas soumise à la plus-value.

Madame le Maire attend un rendez-vous avec Monsieur le Préfet pour l'acquisition d'une propriété au centre village.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Stéphane ZANOLI a pris ses fonctions au service technique «spécialité bâtiments» le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

- Madame le Maire communique et rappelle au Conseil Municipal différentes informations :

- Elections Régionales les 6 et 13 décembre 2015
- Goûter organisé par le CCAS le 12 décembre 2015
- Vœux du Maire le 08 janvier 2016 à 19 H
- Réunion du CCAS le 18 janvier 2016
- Repas des aînés le 19 mars 2016
- Fête de l'école le 25 juin 2016
- Concert du Big Band le 31 octobre 2015 à la salle «l'otrement»
- Décès de Messieurs PERRET Claude, doyen, et GAGNOUX Jean-Jacques, bénévole au Foyer des Jeunes pendant 30 ans
- L'opération «octobre rose» est reconduite en octobre 2015. Madame Marcelle SARTORI prépare cette manifestation et nous la remercie.
- La fête de la bière a connu un grand succès, et après consultation des services de gendarmerie, aucun incident n'a été relevé. Il a été convenu avec la gendarmerie que les verres à bière seraient remplacés par des verres en plastique en 2016. La participation de la croix rouge obligatoire sera prise en charge par la Commune. Madame le maire félicite l'association Chens'Anim, organisateur de la manifestation et remercie le personnel communal du travail accompli.
- 18 associations étaient présentes au forum des associations organisé le 5 septembre 2015. La participation de la population est en progression.

- Monsieur Bernard FICHARD informe le Conseil Municipal que le marché d'électricité a été attribué à la société ENALP dans le cadre du groupement de commande organisé par le SYANE. Ce groupement de commande permettrait une économie de 11 à 12 %.

- Madame Ghislaine MOTTIER donne les effectifs de la rentrée scolaire :  
275 élèves dont 126 en maternelle, soit 11 classes, 6 élémentaires et 5 maternelle  
160 à 170 élèves à la cantine dont 70 maternelles  
45 à 55 élève à la garderie périscolaire. L'effectif réduit rapidement à partir de 17 H.  
150 élèves aux temps d'activités périscolaires (TAPS).

Le «zéro gaspi» a été mis en place à la cantine.

- le 27 septembre 2015, l'association ColCiChens organise son repas annuel avec de nombreuses animations.

**LE MAIRE**  
**PASCALE MORIAUD**